

**Commune de Saint-Just-Luzac**

Liste des servitudes d'utilité publique

État des éléments connus par la DDTM17/Service Aménagement au 16/07/2025



Case grisée = Présomption de SUP (acte non détenu par la DDTM)

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Institution de la servitude	Service gestionnaire
<b>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine</b>				
Patrimoine culturel – Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables				
AC1	Servitudes relatives aux monuments historiques (immeubles classés ou inscrits)	Église Saint-Just (commune de Saint-Just-Luzac) – immeuble classé au titre des monuments historiques	AM 19/11/1910	UDAP
		Maison Hervé : fenêtre gothique, place de l'église (commune de Saint-Just-Luzac) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques	AM 23/02/1925	
		Rue de Luzac (commune de Saint-Just-Luzac) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques	AM 23/02/1925	
		Château de Feusse : chapelle isolée dans le parc (commune de Saint-Just-Luzac) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques	AM 11/10/1984	
		Château de Feusse : le portail d'entrée, les façades et les toitures sur cour, ainsi que le vestibule et le salon contigu avec décor de boiseries peintes du corps de logis principal (commune de Saint-Just-Luzac) – immeuble classé au titre des monuments historiques	AM 11/10/1984	
AC1	Servitudes relatives aux monuments historiques (abords des monuments historiques)	Périmètre de protection de 500 m autour de l'église Saint-Just (commune de Saint-Just-Luzac) – immeuble classé au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 19/11/1910	Art. L. 621-30 du code du patrimoine	UDAP
		Périmètre de protection de 500 m autour de la maison Hervé : fenêtre gothique, place de l'église (commune de Saint-Just-Luzac) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 23/02/1925		
		Périmètre de protection de 500 m autour de la rue de Luzac (commune de Saint-Just-Luzac) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 23/02/1925		
		Périmètre de protection de 500 m autour du château de Feusse : chapelle isolée dans le parc (commune de Saint-Just-Luzac) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 11/10/1984		
		Périmètre de protection de 500 m autour du château de Feusse : le portail d'entrée, les façades et les toitures sur cour, ainsi que le vestibule et le salon contigu avec décor de boiseries peintes du corps de logis principal (commune de Saint-Just-Luzac) – immeuble classé au titre des monuments historiques par arrêté du 11/10/1984		
Patrimoine culturel – Monuments naturels et sites				
AC2	Servitude relative aux sites inscrits et classés	Ancien golfe de Saintonge (Marais de Brouage) – immeuble en site classé	Décret 13/09/2011	UDAP - DREAL
<b>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements</b>				
Énergie – Électricité				
I4	Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Ligne de transports d'énergie électrique – HT 90 KV Farradière – Marennes		RTE
Canalisations – Transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques				
I1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Zone d'effets de la canalisation : Saint-Romain-de-Benet_Marennes DN 100 (8676 m)	AP 29/01/2018	GRT Gaz
		Zone d'effets de la canalisation : Saint-Romain-de-Benet_Marennes DN 100		

## AR Prefecture

017-211703517-20260226-DCM\_2026\_09\_02-AU  
Reçu le 03/03/2026

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Institution de la servitude	Service gestionnaire
<b>Communications – Cours d'eau</b>				
EL3	Servitude de halage et de marchepied	Canal de la Charente à la Seudre – servitude de marchepied	Art. L. 2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques	DDTM 17
<b>Communications – Réseau routier</b>				
EL7	Servitude d'alignement des voies publiques	Alignement de la RD 241 "Luzac"	18/04/1902	CD17
		Alignement de la RD 18 "Saint-Just"	19/10/1968	
		Alignement de la RD 241 "Les Touches"	24/08/1901	
EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomérations	RD 728 : Déviation d'agglomération	Article 152-1 du code la voirie routière	CD17
<b>Communications – Circulation aérienne</b>				
T7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement	Article 6352-1 du code des transports	DGAC - SNIA
<b>Communications électroniques</b>				
PT2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques	Liaison hertzienne – zone spéciale de dégagement entre les stations de Royan (Le Maine Arnaud) et de Rochefort (Béligon les Quatre Anes)	Décret 09/09/2015	SGAMI-SUD-OUEST
<b>Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques</b>				
<b>Salubrité publique – Cimetières</b>				
INT1	Servitude instituée au voisinage des cimetières	Voisinage du cimetière : Rue Garesche	Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales	Commune
<b>Salubrité publique – Établissements conchylicoles</b>				
AS2	Servitude résultant de l'instaurations de périmètres de protection autour des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers	Périmètre de protection autour des établissements conchylicoles et gisements naturels coquilliers naturels de la région de Marennes	Décret 23/01/1945	ARS
<b>Sécurité publique</b>				
PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plan de prévention des risques miniers et document valant PPRNP	PPRN relatif à la submersion marine	AP 02/11/2022	DDTM 17